

POUVOIR ADJUDICATEUR

Direction Générale des Finances Publiques
Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET DU MARCHÉ

RÉALISATION DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DU VITRAGE DES SITES DE LA DRFIP MARTINIQUE

Marché passé selon une procédure formalisée en application des articles L 2124-2 et
R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique
et du cahier des clauses administratives générales
applicables aux marchés publics de fournitures et services

Marché n°2025_DRFIP_972_NETTOYAGE

Consultation entièrement dématérialisée

Le dépôt des offres au format électronique est obligatoire

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

12/09/2025

à 17 heures 30 (Heure locale Martinique)

SOMMAIRE

1. Identification du pouvoir adjudicateur	3
2. Caractéristiques de la consultation	3
2.1 Objet	
2.3 mode de passation du marché	
2.4 Variantes	
3. Contenu et retrait du dossier	4
3.1 Contenu du dossier de consultation	
3.2 Retrait du dossier	
4. Présentation des propositions	5
4.1 Examen des candidatures	
4.2 Dépôt des offres	5
4.3 durée de validité des offres	
5. Examen et attribution des offres	7
5.1 Examen des propositions	
5.2 Critères d'attribution	6
5.3 Modalités et décision d'attribution	
6. Voies de recours	9
7. Personnes à contacter	9

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique
16 Boulevard Général de Gaulle
Jardin Desclieux
97 261 Fort de France Cedex

2 . CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

2.1 Objet

Le marché porte sur la réalisation des prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des sites de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique (DRFIP) : bureaux, locaux d'archives, circulations, sanitaires et vitrages.

2. 2 Allotissement

Ce marché comporte 1 lot unique composé des sites de:

- CLUNY (Route de Cluny, Schoelcher)
- JARDIN DESCLIEUX (Boulevard de Gaulle, Fort de France), y compris les locaux de l'AGRASC
- LAMENTIN, rue Case Nègre
- MARIN : quartier Mondésir
- TRINITÉ : quartier La Crique
- SAINT -PIERRE : Rue Justine
- FRANCOIS : Quartier Pont Séraphin

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Ces prestations doivent être conformes aux normes françaises homologuées ou équivalentes et en particulier à celles relatives à la sécurité et à l'hygiène (décrets du Ministère de Travail n° 93-040 et 93-041 du 11 janvier 1993).

2.3 Mode de passation du marché

La présente consultation est un marché de services passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R.2161-2 à R-2161-5 du code la commande publique (CCP).

Le marché est conclu pour une durée de vingt-quatre mois (24 mois) à compter du jour de sa notification. Il pourra ensuite être renouvelé 2 fois par période de 12 mois sans que la durée totale du marché ne dépasse 48 mois.

La reconduction intervient par décision expresse de la personne publique communiquée au titulaire du marché, 2 mois au moins avant la date de renouvellement du marché.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

2.4 Variantes et options

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes à leur initiative.

2.5 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social, au regard de l'article L2112-2 du code de la commande publique, dont le détail est indiqué dans le C.C.A.P. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 . CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 Contenu du dossier

Le dossier complet de consultation est composé des pièces suivantes :

- ATTR1 – Acte d'engagement
- le présent règlement de consultation
- le cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières
- le cadre de réponse technique valant mémoire technique
- l'annexe 1 – détail des prestations et fréquence minimum d'entretien
- l'annexe 2 – Moyens du candidat pour répondre à l'obligation de résultats
- l'annexe 3 – Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- l'annexe 4 – Fiches de visite des sites
- l'annexe 5 – Détail des surfaces des locaux et des vitreries
- l'annexe 6 – Liste des contacts pour les visites de sites
- l'annexe 7 – Engagement clause d'insertion sociale

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard, 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Ces modifications sont mises en ligne sur la PLACE. Elles ne sont communiquées par courriel qu'aux seuls candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les candidats doivent

répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il peut en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant les date et heure limites de dépôt des offres.

3.2 Retrait du dossier de consultation

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique sur la plate-forme des marchés publics : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les candidats peuvent retirer le dossier de consultation sur la PLACE sous la référence MARCHE N° 2025_DRFIP_972_NETTOYAGE

L'identification du candidat n'est pas obligatoire pour retirer le dossier de consultation. Cependant, il est précisé que l'identification au moyen d'une adresse de messagerie valide est indispensable pour permettre au candidat de recevoir les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition par la DRFIP sur la plate-forme, les candidats doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .doc, .xls, .ppt, .pdf, .zip, .odt, .ods, .odf.

3.3 Visites de site

Les visites de sites sont obligatoires pour tous les bâtiments de la DRFIP, afin que le candidat dimensionne au plus juste son offre.

Les candidats prendront l'attache par mail des gestionnaires identifiés dans l'annexe 6 - Liste des contacts pour visite des sites.

Si la demande reste sans réponse après 3 jours le candidat fait remonter à la division Budget Immobilier et Logistique de la DRFIP à l'adresse drfip972.ppr.logistique@dgif.finances.gouv.fr la demande restée sans réponse (avec en pièce jointe le mail et l'accusé de réception).

Les visites donnent lieu à la remise d'une attestation de visite qui sera jointe au dossier de candidature du candidat. En cas d'attestation de visite manquante, la candidature sera irrégulière.

4 . PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

4.1 Examen des candidatures

Ne sont pas admis à soumissionner :

- les candidats en redressement judiciaire dont la période d'observation est inférieure à la durée d'exécution du marché.
- les candidats qui ne présentent pas les compétences nécessaires pour mettre en œuvre le

marché

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables seront éliminées, étant précisé qu'est :

- inappropriée, une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de la DRFIP Martinique formulées dans les documents de la consultation.
- Irrégulière, une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière de sociale et environnementale.
- Inacceptable, une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché et ne permettant pas à la DRFIP de la Martinique de la financer.

4.2 Dépôt des offres

- Préalable

Les candidats doivent se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur la PLACE pour toute action sur ce site.

Les dispositions relatives à la dématérialisation relèvent de l'article L 2132-2 du CCP, et des articles R.2132-1 à 2132-14 du CCP et de l'arrêté d'application du 22 mars 2019 annexé au CCP.

Dans le présent article, il est fait référence à la Plate-Forme des Achats de l'État (PLACE) accessible à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Un guide d'utilisation est également disponible sur la PLACE à la rubrique Aide.

Chaque candidat a la possibilité de consulter les avis publiés sur la PLACE, et poser des questions sur le dossier de consultation. Les questions et les réponses se font par voie électronique par l'intermédiaire de la plate-forme .

- Conditions d'envoi et remise des offres

Le candidat, après s'être identifié sur la PLACE, indique la référence de la consultation : Marché n° 2025_DRFIP_972_NETTOYAGE. Il dépose sur la plate-forme, avant le 12 septembre 2025 à 17 heures 30 (heure de Martinique) l'ensemble des pièces demandées ci-après. Les candidats devront présenter leur offre uniquement sous forme dématérialisée. Les offres qui parviennent après les date et heure limites fixées ci-dessus ne sont pas examinées en application de l'article R. 2151-5 du CCP.

- Présentation des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet, comprenant les informations et pièces énumérées ci-après, datées et signées par eux :

A) Au titre de la candidature :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés

définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

- ✓ Les renseignements suivants, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles ;
 - Attestation d'assurance en cours de validité ;
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
 - Une liste des prestations de même type exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution.

B) Au titre de l'offre :

- ✓ Un acte d'engagement
- ✓ Le cadre de réponse technique valant mémoire technique dûment complété ;
- ✓ L'annexe 2 dûment complétée
- ✓ L'annexe 3 dûment complétée
- ✓ les certificats de visites correspondant à l'intégralité des sites visités
- ✓ Le CCAP et le CCTP datés et signés

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

4.3 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5. EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5.1 Examen des propositions

En déposant une offre, le candidat s'engage à respecter l'ensemble des exigences figurant dans les documents de la consultation. Ces exigences couvrent :

- la présentation de l'offre et sa durée de validité ;
- les exigences administratives et techniques sur les modalités d'exécution de la prestation (livraison, délais, etc).

- qualité de la complétude des dossiers ;
- présence de toutes les pièces ;
-

5.2 Critères d'attribution

L'offre la plus économiquement avantageuse sera appréciée au regard des critères pondérés suivants :

1) prix : offre la plus avantageuse 50 points (50%). La note est attribuée de la manière suivante :

$$\frac{\text{Montant de l'offre la plus avantageuse} \times \text{nombre de points attribués au critère}}{\text{montant de l'offre étudiée}}$$

2) qualité technique évaluée au regard du mémoire remis par le candidat : 40 points (40%)

Le cadre de réponse technique (CRT) doit permettre la prise en compte de l'offre dans ses aspects techniques et environnementaux. Ne pas la remplir rend l'offre irrégulière.

Les sous-critères sont présentés infra et le détail figure dans le cadre de réponse technique.

- Performance de l'organisation de la prestation
- Méthodologie du contrôle de la prestation – facilitation du suivi d'exécution pour le gestionnaire de site
- Méthodologie d'aide, d'appui apporté au gestionnaire de site à la mise e place et le suivi du plan de prévention
- Méthodologie de gestion des absences non prévues des agents œuvrant à la réalisation des prestations

3) Valeur environnementale : 10 points (10%)

Le cadre de réponse technique (CRT) doit permettre la prise en compte de l'offre dans ses aspects techniques et environnementales. Ne pas la remplir rend l'offre irrégulière.

Les sous-critères sont présentés infra et le détail figure dans le cadre de réponse technique.

- Moyens qui seront affectés à l'exécution de la prestation en vue de limiter les impacts sur l'environnement
- Techniques et procédure de nettoyage respectueuses de l'environnement qui seront utilisées dans le cadre des prestations, en particulier liste des produits d'entretien et liste des consommables utilisés pour répondre à la prestation et aux exigences de l'Ecolabel Européen ou équivalent en termes de produits respectueux de l'environnement et de la santé des agents de propreté et des usagers des sites.

5.3 Modalités et décision d'attribution

Chaque candidat reçoit une note pour chaque critère. Le candidat ayant obtenu la meilleure note qualité/prix sur 100 points est déclaré attributaire provisoire du marché. En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le marché est attribué au candidat ayant reçu la

meilleure note sur le critère dont la pondération est la plus élevée.

L'attribution définitive des lots du marché public est prononcée par une décision motivée de la DRFiP.

Le candidat retenu deviendra attributaire définitif après avoir fourni dans les 6 jours, via la plate-forme, les pièces suivantes :

- une attestation de régularité fiscale datée de moins d'un an attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre de l'année précédente,
- une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale datée de moins de 6 mois
- pour les entreprises dont l'effectif est égal ou supérieur à 20 salariés, un certificat attestant de la régularité de la situation au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés datée de moins de 6 mois,
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail :
- la déclaration relative aux travailleurs détachés en cas de recours à une société établie hors de France ;
- la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du travail.
- un extrait K, un extrait K *bis*, un extrait D1 ou, à défaut, un document équivalent ;
- en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- la copie du contrat d'assurance et des avenants éventuels et une attestation délivrée par la compagnie d'assurance établissant l'étendue de la garantie et mentionnant que le fournisseur ne présente aucun retard dans le règlement des cotisations ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- le pouvoir de la personne habilitée à engager la société ;
- éventuellement l'acte de sous-traitance complété, daté et signé par le candidat et par son ou ses sous-traitant.s ;

Parallèlement, le candidat retenu est invité à signer l'acte d'engagement, le DPGF et le formulaire de candidature sur lequel il déclare sur l'honneur ne pas entrer dans un des cas interdisant de soumissionner, selon les modalités décrites en annexe au présent document en cas de signature électronique.

Si le candidat n'est pas en mesure de fournir les renseignements demandés dans le délai requis, le marché est attribué à l'offre classée en deuxième position (sous réserve que le candidat fournisse à son tour les renseignements demandés). Et ainsi de suite, si nécessaire, par ordre de classement décroissant des candidats.

6. VOIES DE RECOURS

Les éventuels litiges survenant pendant l'exécution du marché relèvent du tribunal administratif de Fort de France.

7 . PERSONNES À CONTACTER

Personnes habilitées à fournir les renseignements relatifs à la consultation :

Nom	Téléphone	Courriel
Mme Lydia ESOR	0596 59 03 77	Lydia.esor@dgfip.finances.gouv.fr
Mme Alexandra ALEXIS- NORESKAL	0596 59 07 87	Alexandra.alexis-noreskal@dgfip.finances.gouv.fr

Dates d'envoi à la publication

- BOAMP et JOUE : 23/07/2025